



JOURN@L FOOT

N°496 DU 25 NOVEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER 2021

L'Assemblée Générale d'hiver du District aura lieu le
VENDREDI 26 NOVEMBRE à 19h au
 Centre de Conventions
 Archamps Technopole
 74160 ARCHAMPS
 Emargement dès 18h00

En raison de l'évolution de la situation sanitaire, nous conseillons un représentant par club, pass sanitaire et masque obligatoires.

ATTENTION !

Au cours de ces dernières semaines plusieurs accidents sont à déplorer sur nos stades, dont certains très graves. Nous rappelons que **tous les pratiquants et pratiquantes du club, quel que soit leur âge doivent être obligatoirement licenciés.**

Tous les dirigeants, encadrants, responsables d'équipes doivent posséder une licences «dirigeant». Les bénévoles du club n'ayant pas le statut de dirigeants doivent posséder une licences « bénévoles» (à tarif réduit). A défaut de licence, et en cas d'accident, LA RESPONSABILITE PERSONNELLE DU PRESIDENT serait engagée ! Par ailleurs pour les titulaires d'une licence de joueurs ou arbitres, la souscription d'une licence «dirigeant» dans ce même club est gratuite !

COMMISSION DES JEUNES

Clubs engagés dans le Festival U13 : Merci d'avertir vos adversaires, vos matchs du 27/11 sont reportés au 04/12.

Jeunes : Tous les maths non joués du 20/21 novembre sont reportés au 11/12 décembre prochain selon les catégories.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

DISCIPLINE P5

TECHNIQUE P11

STATUT DES EDUCATEURS P12

FUTSAL P13

NOTE AUX CLUBS

Clubs non à jour avec le relevé n°1 payable au 05/11/21 :

Arthaz Sports - Coussinets Mahle - Futsal Lac d'Annecy - GPT Dingy Lanfonnet - Raquette FC – Bequet - Masques

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

FFF :

Suivi Projet Club : Nouvelle mise en service

Communiqué : Protection des licenciés

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

Dysfonctionnements FMI ce week-end

CLUBS :

CS La Balme de Sillingy : Absence Assemblée Générale

DIVERS :

CDOS : Formations professionnelles

UNAF : Communiqué Novembre 2021

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

Semine – Bons – Vallée Verte – CO Chavanod – CS Amphion

Commission de Discipline :

Pelligrini – Beligrini – Masse – Baulmont – Balarbi - Ramel – Masson – Bader – E. Demiaux – Lavarde – Billon – Belarbi – Ronnie - AS Lac Bleu – AJ Ville la Grand – ES Douvaine Loisin – Marignier SP – Foron FC - ESCO

Commission des Jeunes :

ESCO – CS2A – GFA – CO Chavanod – AS Marin – CSA Poisy – Foron FC – AG Bons – AS Evires – FC Cluses – US Argonay – GJ Anthy Margencel – GO Bas Chablais (2) – AS Neydens – Salève FC – Allinges – AS Epagny – AS Lac Bleu – GJ AALP – Marnaz FC – Beaumont Collonges FC

Commission Sportive :

ASC Sallanches – FC Marigny – US Challex – US AAG – CSA Poisy – Marnaz FC – FC Cluses – FC Brevon – US Margencel – AS Neydens

Commission Féminine :

ES Chilly – GFA – ES Douvaine Loisin – Pays de Gex – AS Thonon – Pays de Gex FC – ES Valleiry – FC Vallée Verte – AS Epagny

Commission des Arbitres :

Masse – Salhi – Ben abbou – Cheikh Boukal – Morell – Bulent - Blin

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Benard – Salhi - Cheikh Boukal – Bulent - Blin

Commission du Statut des Educateurs :

GJ Dingy Lanfonnet – FC Cranves Sales

Commission des Délégués :

FC Evian

Commission Futsal :

Futsal Bourget United

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 22/11/2021

Publiée le 25/11/2021

RECTIFICATION DE DECISIONS SUITE A ERREUR ADMINISTRATIVE

MATCH n°24138485

DOSSIER N° 495/18 : BONS EN CHABLAIS 1 – SAINT JEOIRE LA TOUR ES 1 – COUPE U17 1^{er} NIVEAU du 06/10/2021

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS concernant le fait que « serait susceptible d'avoir participé à la rencontre plus de 2 joueurs mutés hors période » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réclamation d'après match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS concernant le fait que « SYLLA Abdoulaye, KEITA Mohamed, KONE Oumar, BERETE Alpha et BANCILLON Noa auraient des licences enregistrées moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu d'une part qu'après lecture de la feuille de match, les joueurs DEMIANOW CHWESNIK Lenny, WAKHIDI Sofiane et PERNAUDAT Lucas sont titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période ».

Attendu que ces joueurs ont bien participé à la rencontre sus nommée.

Considérant l'article 160 des RG FFF qui dispose que « peuvent être inscrit sur la feuille de match six joueurs titulaires d'une licence « mutation » dont deux maximum ayant changé de club hors période au sens de l'article 92.1 des RG FFF »

Considérant que le club de SAINT JEOIRE LA TOUR ES n'a pas respecté l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SAINT JEOIRE LA TOUR ES 1 pour en reporter le gain à l'équipe de BONS EN CHABLAIS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°24077642

DOSSIER N° 495/19 : DIVONNE 2 – FAVERGES PORTUGAIS 1 – SENIORS COUPE 2^{ème} NIVEAU du 31/10/2021

En la forme :

La réclamation d'après-match formulée par le club de DIVONNE portant sur le fait que « serait susceptible d'avoir participé à la rencontre 8 joueurs mutés » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparaît que huit joueurs de l'équipe de FAVERGES PORTUGAIS 1 ont participé à la rencontre sus nommée en étant titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation »

Considérant l'article 160 des RG FFF qui dispose que « peuvent être inscrit sur la feuille de match six joueurs titulaires d'une licence « mutation » dont deux maximum ayant changé de club hors période au sens de l'article 92.1 des RG FFF »

Considérant que le club de FAVERGES PORTUGAIS 1 n'a pas respecté l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PORTUGAIS FAVERGES 1 pour en reporter le gain à l'équipe de DIVONNE 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23403841

DOSSIER N° 495/22 : SEYNOD 1 – CHILLY 2 – SENIORS D1 POULE UNIQUE du 31/10/2021

En la forme :

La réclamation d'après-match formulée par le club de CHILLY portant sur le fait que « le joueur KERBOUA Sofiane serait susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu que de l'instruction de la réclamation, il apparaît que le joueur KERBOUA Sofiane a bien participé à la rencontre sus nommée.

Attendu que le joueur KERBOUA Sofiane a été sanctionné d'un match ferme suite à trois avertissements par décision du 18 octobre 2021, publiée le 21 octobre 2021 avec une date d'effet au 25 octobre 2021.

Considérant de ce fait que le joueur KERBOUA Sofiane ne pouvait pas participer à la rencontre du 31 octobre 2021.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SEYNOD 1 pour en reporter le gain à l'équipe de CHILLY 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Le joueur KERBOUA Sofiane ayant purgé sa suspension lors de cette rencontre, la Commission des Règlements sanctionne le joueur KERBOUA Sofiane d'un match de suspension ferme pour avoir joué en état de suspension, date d'effet le 29/11/2021.

Résultat :

SEYNOD 1: - 1pt

CHILLY 2: 3 pts

SEYNOD 1: 0 but

CHILLY 2: 1 but

DECISIONS

MATCH n°223404012**DOSSIER N° 496/23 : CHAVANOD 1 – CRAN OL. 1 – SENIORS D2 POULE B du 17/10/2021****En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de CHAVANOD portant sur le fait que « le joueur BENSSABER Rochdi serait susceptible d'être suspendu suite à trois avertissements au moment de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu que de l'instruction de la réclamation, il apparait que le joueur BENSSABER Rochdi a reçu un troisième avertissement confirmé avec une date d'effet au 14 octobre 2021

Attendu que contrairement au carton rouge reçu au cours d'une rencontre et pour lesquels le joueur est automatiquement suspendu lors de la prochaine rencontre officielle des équipes de son club, la suspension ferme suite à trois avertissements nécessite obligatoirement une décision administrative de la part du District.

Attendu que la date de la suspension d'un joueur sanctionné suite à trois avertissements n'est pas, comme dans le cas du carton rouge évoquée ci-dessus, obligatoirement le prochain match de Championnat ou de Coupe.

Attendu que le District a sanctionné le joueur BENSSABER Rochdi d'un match ferme suite à trois avertissements en date du 21 octobre 2021 avec une date d'effet au 25 octobre 2021.

Considérant de ce fait que le joueur BENSSABER Rochdi pouvait participer à la rencontre du 17 octobre 2021 sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°23418855**DOSSIER N° 496/24 : SEMINE 2 – VIRY 2 – SENIORS D5 Poule C du 14/11/2021****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de SEMINE portant sur le fait que « des joueurs de VIRY 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparait qu'aucun joueur de VIRY 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre PAYS DE GEX FC 2 – VIRY 1 SENIORS D3 Poule B du 07/11/2021, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

DOSSIER N° 496/25 : CLUB DE SEYNOD - SENIORS D1 Poule Unique

Attendu qu'il résulte de l'article 8 des RG du District que les clubs évoluant en D1 ont l'obligation de faire encadrer leur équipe 1 par un éducateur, titulaire auprès de ce son club d'une licence d « éducateur fédéral » ou « technique ».

L'éducateur devra également être, à minima, titulaire du diplôme CFF3 (ou ex animateur Seniors) pour les clubs de D1 Masculins.

Les clubs concernés devront pour chacune des équipes concernées communiquer par courriel au District le nom de l'éducateur qualifié en charge de l'équipe, avant le début de championnat et au plus tard, la veille de la 1^{ère} journée de championnat de sa catégorie. A cette déclaration devra être joint la photocopie de la licence d'éducateur pour la saison

en cours et la photocopie du diplôme requis..... établie par le CTD du District

Les clubs en infraction disposent d'un délai de 60 jours pour les Séniors à compter de la 1^{ère} journée pour régulariser leur situation et se mettre en conformité.

Passé ce délai, les clubs seront sanctionnés de plein droit jusqu'à régularisation de leur situation.

La sanction est un retrait d'un point par match au classement général et une amende de 25 euros par match.

Au fond :

Considérant que le club de SEYNOD n'a pas répondu aux exigences de l'article 8 des RG du District.

Considérant que le délai de 60 jours prend fin le 11 novembre 2021.

Considérant que l'équipe de SEYNOD 1 était en infraction pour les journées du 14 et du 21 novembre.

Décision :

La Commission des Règlements sanctionne l'équipe de SEYNOD 1 d'un retrait de deux (2) points au classement général, sanctionne le club de SEYNOD d'une amende de 50 euros et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS CONCERNES

CLUBS EN INFRACTION AU 17 NOVEMBRE 2021. ARTICLE 47 DES RG LAURAFoot

GPT OLYMPIQUE BAS CHABLAIS - ARTHAZ SPORTS - INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL - GPT FOOTBALL DE L'ALBANNAIS 74 - DZEMAT ANNECY

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pierre BERNARD.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Présents : Denis MOUCHET, Alain ROSSET, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 22-11-2021

Publié le jeudi 25-11-2021

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Le District est soumis à l'application du pass sanitaire.

DEMANDES DE RAPPORTS

FC FRANGY : Séniors D3 – POULE C – Match n°23405200 du 07/11/2021**FC FRANGY – AS EVIRES**

Demande de rapport au joueur DELABI Ludovic (FRANGY) pour son comportement après le match, et ce pour le samedi 27/11/2021 dernier délai.

FC MARNAZ : Coupe U17 – 1^{er} niveau – Match n°24138 496 du 06/11/2021**CS2A – FC MARNAZ**

Demande de rapport au dirigeant AJJOUR Hakim (MARNAZ) pour ses paroles tenues pendant la rencontre à l'encontre d'un joueur, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

MARIGNIER SPORTS : Coupe U17 – 1^{er} niveau – Match n°24138 496 du 06/11/2021**CS2A – FC MARNAZ**

Demande de rapport à l'arbitre CONDE Facely, pour les paroles tenues par le dirigeant envers un joueur pendant la rencontre, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

FC FRANGY : Séniors D3 – Poule C – Match n°23405200 du 07/11/2021**FC FRANGY – AS EVIRES**

Demande de rapport au joueur DELABI Ludovic (FRANGY) pour son comportement après la rencontre à l'encontre d'un joueur, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

FC ANNECY : Séniors D2 – Poule B – Match n°23403979 du 11/11/2021**FC BEAUMONT COLLONGES – ESC OLYMPIQUE**

Demande de rapport à l'arbitre HANSMETZGER Hervé, sur le comportement des supporters pendant la rencontre, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 14- 493/51310.1**Match N° 23418663 Seniors D5 – Poule A du 24/10/2021****AS MARIN II - FC GAVOT II****Dossier N° 20- 496/50479.1****Match n° 23405054 du 13/11/2021 - Seniors D3 – Poule B du 13/11/2021****FC BEAUMONT-COLLONGES II – AJ VILLE LA GRAND II****Dossier N° 23- 496/50560.1****Match n° 23405201 du 14/11/2021 - Seniors D3 – Poule C du 14/11/2021****FC FRANGY – AS LAC BLEU**

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 16- 494**FC FORON**

Sont convoqués le lundi 13 décembre 2021 à 18 hrs. (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

MARTINS Andréa, arbitre accompagnée de son tuteur légal

CHENTOUFI Rachid, président de FC FORON

Dossier N° 12 - 492/50687.1**Match N° 23405485 Séniors D4 – Poule B du 16/10/2021****ES NEYDENS – FOOT SUD GESSIEN 2**

Sont convoqués le lundi 29/11/2021 à 18 heures 30

L'arbitre :

SETTI Amar

ES NEYDENS :

Le président ou son représentant
BOROVCI Azem, arbitre assistant
BELABBAS Benamar, éducateur
ADEMI Arsim, joueur n°5

FOOT SUD GESSIEN :

Le président ou son représentant
GALLOPIN André, arbitre assistant
ZUCCONE Cyril, éducateur

Dossier N° 13 - 492/50754.1**Match N° 23405618 Séniors D4 – Poule C du 16/10/2021****FC COMBLOUX 2 – CS ST PIERRE 2**

Sont convoqués le lundi 29/11/2021 à 19 heures 15

L'arbitre :

LUIGGI Guillaume

FC COMBLOUX :

Le président ou son représentant
ROSSARD Maxence, arbitre assistant
FIQUET Florent, délégué
LEROY Nathan, éducateur
Monsieur X, dirigeant

CS ST PIERRE :

Le président ou son représentant
BOYADJAN Quentin, arbitre assistant
AFILAL Jamal, éducateur

Dossier N° 11 - 492/50036.1**Match N° 23403825 Séniors D1 du 16/10/2021****SP MARIGNIER – FC THONES**

Sont convoqués le lundi 06/12/2021 à 19 heures. (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :

HANSMETZGER Hervé

SP MARIGNIER :

Le président ou son représentant
SALOU Kévin, éducateur
GALLIN A Hugo, joueur n°4

FC THONES :

Le président ou son représentant
SERAFINI Kévin, éducateur
PERRILLAT MONET Guillaume, joueur n°5

Dossier N° 15 - 493/50891-1**Match N° 23405887 Seniors D4 – Poule E du 23/10/2021****ES SEYNOD III – CRAN OLYMPIQUE II****Sont convoqués le lundi 06/12/2021 à 19 heures 45.****L'arbitre :**

BENELMAADADI Sabri

ES SEYNOD :

Le président ou son représentant
 GNANHOUAN Sébastien, arbitre assistant
 ASSAH Said, délégué
 RICHOL Bruno, éducateur
 BOUCHOUCHA Ayoub, joueur n°4
 VIDAL Charles, joueur n°7

CRAN OLYMPIQUE :

Le président ou son représentant
 ZIOUANE Foad, arbitre assistant
 BOUCHARABA Ali, éducateur
 AZNAG EL Mahdi, joueur n°5
 TANG Kévin, joueur n°9

Dossier N° 18 - 494/50038-1**Match N° 23403827 Seniors D1 du 17/10/2021****ES SEYNOD – JS REIGNIER****Sont convoqués le lundi 13/12/2021 à 18 heures 30.****L'arbitre :**

ROMERO Anthony

ES SEYNOD :

Le président ou son représentant
 GNANHOUAN Sébastien, éducateur

JS REIGNIER :

Le président ou son représentant
 GORMOND RAFFIN Sébastien, éducateur

Dossier N° 9 - 492/509923.2**Match N° 23405991 du 16/10/2021 – U17 D1 – Poule A****AS THONON – US SEMNOZ-VIEUGY I****Sont convoqués le lundi 13/12/2021 à 19 heures 45.****L' arbitre :**

GOUGEON Olivier

AS THONON :

Le président ou son représentant
 KULA Jonas, arbitre assistant
 SPATHIAS DEMETRIOU Andréas, délégué
 RAHMANI Nassim, capitaine
 BOURZAM Yannis, joueur n°9
 NASSR EDDINE Nabil, éducateur

US SEMNOZ-VIEUGY :

Le président ou son représentant
 LOPES BENTO Manuel, arbitre assistant
 DE RIDDER Fabien, éducateur
 BELLEVILLE Emilien, capitaine

Dossier N° 10 - 492/50287.1**Match N° 23404589 du 17/10/2021 - Séniors D3 – Poule A****ES SCIEZ – FC CLUSES****Sont convoqués le lundi 31/01/2022 à 19 heures.****L'arbitre :**

ALTUNOK Adem

ES SCIEZ :

Le président ou son représentant
 ZIREK Hamza, arbitre assistant
 BALLY Luc, délégué
 GUNLU Gurbuz, éducateur
 CHADRI Najib, dirigeant
 GIRARDOZ Adrien, capitaine
 MATALIN Yann, joueur n°1

FC CLUSES :

Le président ou son représentant
 FONTANA Angelo, arbitre assistant
 KHIARI Meftar, éducateur
 SISSOKHO Moussa, capitaine

Dossier N° 7 bis - 491/51112.2**Match N° 23406372 du 10/10/2021 - U15 D1 – Poule C****ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD II – CSP AMPHION****Sont convoqués le lundi 31 janvier 2022 à 18 hrs 30.****L'arbitre :**

NICOLLET Léo accompagné de son tuteur légal

ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD II :

Le Président ou son représentant

CSP AMPHION :

Le Président ou son représentant
 FAHAMI Mbae, éducateur

Dossier N° 19 - 496/50564.1**Match N° 23405205 du 14/11/2021 - Séniors D3 – Poule C****MARCELLAZ ALBANAIS – ES MEYTHET****Sont convoqués le lundi 07/02/2022 à 18 heures 30.****L'arbitre :**

BELARBI Badr

MARCELLAZ ALBANAIS :

Le président ou son représentant
 BENEDIC Quentin, arbitre assistant
 MESRAR François, délégué
 MAUGER Christophe, éducateur
 DESVIGNES Samuel, dirigeant
 GAY PERRET Maxime, capitaine
 NORMANDIN Jérémy, joueur n°4

ES MEYTHET :

Le président ou son représentant
 NEGADI Laurent, arbitre assistant
 LERHLIBI Rachid, éducateur
 HADOUICHE Rayane, capitaine

Dossier N° 21 - 496/50703.1**Match ESCOLYMPIQUE II – FOOTBALL ST JEOIRIEN**

Sont convoqués le lundi 07/02/2022 à 19 heures 15.

L'arbitre :

TEIMA Hedy

FOOTBALL ST JEOIRIEN :

STEWEN Linard, président

Dossier N° 22 - 496/53865.1**Match N° 24140163 du 13/11/2021 – U20 D2 – Poule A****ES SAINT JEOIRE LA TOUR - FC FORON**

Sont convoqués le lundi 07/02/2022 à 19 heures 45.

L'arbitre :

BAKHTACHE Abdelkader

ES SAINT JEOIRE LA TOUR :

Le président ou son représentant
 BABAZ Anatole, arbitre assistant
 GALLI Anthony, délégué
 DELTEIL Thibault, éducateur
 CORBET Nathanael, dirigeant

FC FORON :

Le président ou son représentant
 EL BOUGRINI Rachid, arbitre assistant
 NADER Mustapha, éducateur
 BENTEBOULA Farès, éducateur

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Les Débutants Tours (u7)

Matin : Accueil de **9h30 à 9h50** - Fin à 11h45

27.11 : Valleiry

Toutes les équipes sont invitées le matin (44)

Beaumont Collonges (2) – Cernex (4) – Challex (2) – Cruseilles (3) – Divonne (3) – Neydens (3) – Pays de Gex (10) – Sauverny (2) – St Julien (2) – Valleiry (6) – Viry (4) – Vuache (3)

Feuilles de plateaux manquantes

U9

Le 11.09.2021

Etrembières 1 – Vuache 1 – Sillingy 1 – Pringy 5 – Aravis 1 – Veigy 1 – TEGG 1 – Sciez 3 -Léman 2 – Vougy 1

Le 18.09.2021

Pays de Gex 1 GFA 4 – Lanfonnet 1 – Poisy 1 – Sillingy 1 – Thonon 1 Bons 1 -Bonneville 1

Le 25.09.2021

Reignier 3 – TEGG Fém 1 – Arenthon 1 – Pays de Gex 3 – Vuache 2 – Aravis 1 -Amphion 1

Le 02.10.2021

Poisy 3 - Neydens 1 – TEGG 5 - Ville la Grand 3

Le 16.10.2021

Chilly 1 – Semine 1 – Cernex 1 – Léman 1 – Amphion 3 – TEGG 1 - FC Cluses 1-Ville la Grand1

Feuilles de plateaux manquantes

U7

Le 18.09

Amphion-Brevon-Chavanod-Mont Blanc

Le 02.10

Cernex -Challex-Combloux-Bonneville-Ville la Grand-USAAG-St Jeoire La Tour-Arenthon Scientrier-Lac Bleu-GFA-Cran-Frangy-Dingy-La Balme

Le 16.10

Beaumont Collonges-Divonne - Magland-Marignier - Lanfonnet-Semnoz-Epagny-GFA - Anthy Margencel -Gavot

Le 23.10

Neydens-Sauverny -Vetraz-Seynod-Poisy-Sillingy-Douvaine Loisin-Marin

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 16.11. 2021

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

US ANNECY LE VIEUX
FC BALLAISON
FC DU CHERAN
FC THONES

Clubs en règle :

SS ALLINGES
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
US CHILLY
GFA RYUMILLY VALLIERES
HAUT GIFFRE FC
JS REIGNIER
MARIGNIER SPORT
SILLINGY
THONON EVIAN GRAND GENEVE

N'ayant pas répondu :

ES SEYNOD

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en règle :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
FC CHAMBOTTE
FC DU CHERAN
ES CHILLY
ES DOUVAIN LOISIN
US MARGENCEL
MARIGNIER SPORT
JS REIGNIER
AS THONON

U20 D1

Clubs en règle :

BEAUMONT COLLONGES FC
FC DU CHERAN
CLUSES FC
CRANVES SALES FC
GP JEUNES DINGY LANFONNET
US SEMNOZ VIEUGY

U17 D1

Clubs en dérogation

GP JEUNES DINGY LANFONNET

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX
 AG BONS EN CHABLAIS
 CLUSES SCIONZIER FC
 CRANVES SALRS FC
 GP PAYS DU MONT BLANC
 GFA RUMILLY VALLIERES
 THONON EVIAN GRAND GENEVE

U15**Clubs en dérogation**

CS2A

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX
 AG BONS EN CHABLAIS
 CLUSES SCIONZIER FC
 GP PAYS DU MONT BLANC
 THONON EVIAN GRAND GENEVE

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

Le club de **SEYNOD** est prié se mettre en conformité avec le statut des éducateurs avant la prise de sanctions éventuelles.

Autres :

US ANNECY LE VIEUX : Changement d'éducateur noté
 FC THONES : Changement d'éducateur noté

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

Dates des plateaux

- 18 ou 19 Décembre 2022
- 15 ou 16 Janvier 2022
- 22 ou 23 Janvier 2022
- 29 ou 30 Janvier 2022
- 5 ou 6 Février 2022

Inscription

Via le lien suivant : <https://forms.gle/HcnJsWhVRb2aSfNE9>

Organisations**U9 :**

- 8 équipes maximum par plateau
- Pratique sur ½ 5 matchs 10'
- Matches à 4c4 ou 5c5 (accord commun lors du plateau)

U11 :

- 4 équipes maximum par plateau
- Pratique sur le terrain complet
- 6 matchs de 8' par équipe (matchs aller/retour)
- Matches à 5c5

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.p74@gmail.com

CHALLENGE FUTSAL U13/U15

Cette saison, le District organise de nouveau un Challenge Futsal U13 et U15.

Conditions de participation :

Une équipe par club. (en U13 et/ou en U15)

Disposer d'un gymnase pour au moins une date de la compétition.

Dates pour les Challenges 2021/2022

18 – 19 Décembre 2021

15 – 16 Janvier 2022

22 – 23 Janvier 2022

29 – 30 Janvier 2022

12 – 13 Février 2022

Pour s'inscrire, un lien sera très prochainement en ligne sur le site du District.

Date limite d'inscription le 06 décembre 2021.

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

**LE NOUVEAU CALENDRIER EST EN LIGNE
VERIFIER VOTRE ADVERSAIRE ET LIEU DE RENCONTRE POUR LES PROCHAINS MATCHS**

Le tableau des renseignements clubs également avec quelques petites modifications

Rappels :

- Les rencontres sont paramétrées aux lundis par défaut, environ 3 semaines avant, le calendrier réel est mis à jour par le District de Savoie
- 1 arbitre par rencontre désigné par le district d'appartenance aux clubs recevant.
- Utilisation systématique de la FMI
- Obligation de passer par Footclub pour modification d'horaires, dates ou lieux de rencontres.

ATTENTION, NOUS CONSTATONS UN MANQUE DE SERIEUX CHEZ CERTAINS, UN COUP DE TELEPHONE, UN MAIL OFFICIEL PEUVENT SOUVENT ARRANGER LES CHOSES.

NOUS VOUS DEMANDONS DONC D'ETRE REACTIFS, DE DEPLACER VOS RENCONTRES SUFFISAMMENT TOT OU DE CHANGER L'HORAIRE DANS LES TEMPS.

RAPPEL, LES CHANGEMENTS DE LIEUX, DATES OU HORAIRES DOIVENT ETRE SIGNALES AUX DISTRICTS AVANT LA RENCONTRE ET RENSEIGNES DANS FOOTCLUB.

JOURNEE 4

24170533 U S CHARTREUSE GUIERS contre F C MARNAZ MERCREDI 24 NOVEMBRE A 21H00

GYMNASE DES ECHELLES PLACE JEAN MOULIN 73360 LES ECHELLES

24170534 FUTSAL BOURGET UNITED 2 contre CBF 74 JEUDI 25 NOVEMBRE A 21H00

GYMNASE DU BOCAGE RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

24170535 FUTSAL LAC ANNECY 2 contre A FUTSAL ROCHETTE O SAMEDI 27 NOVEMBRE à 18H30

GYMNASE SOMMEILLER RUE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170536 L'ODYSSEE contre A S THONON LES BAINS MERCREDI 24 NOVEMBRE A 20H30

GYMNASE DE LA DIAMANTERIE CHEMIN DE BOURDIGNY 01630 ST GENIS POUILLY

24170537 F C AIX LES BAINS contre F C RUMILLY VALLIERES SAMEDI 27 NOVEMBRE A 20H00

GYMNASE GARIBALDI BOULEVARD GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

24170538 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre FUTSAL BOURGET UNITED 1 VENDREDI 26 NOVEMBRE

GYMNASE DU CENTENAIRE A VALGELON LA ROCHETTE

JOURNEE N° 5

24170539 CHARTREUSE GUIERS contre A FUTSAL ROCHETTE O 1
DEJA JOUE LE 27/10/2021

24170540 CBF 74 contre L'ODYSSEE SAMEDI 04 DECEMBRE 2021
A 19H30 GYMNASSE PIERRE FALLION CHEMIN DES DAVYS 74130 BONNEVILLE

24170541 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre A S THONON VENDREDI 03 DECEMBRE 2021
A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE AVENUE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170542 F C MARNAZ contre FUTSAL BOURGET UNITED 1 MERCREDI 01 DECEMBRE 2021
A 19H30 GYMNASSE ROSSET RUE PIERRE ROSSET 74460 MARNAZ

24170543 FUTSAL BOURGET UNITED contre F C AIX LES BAINS JEUDI 2 DECEMBRE 2021
A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

24170544 FC RUMILLY VALLIERES contre FUTSAL LAC ANNECY 2 DIMANCHE 05 DECEMBRE 2021
A 19H30 GYMNASSE MONERY 10 RUE DE L'INDUSTRIE 74150 RUMILLY

RECTIFICATIF :

Les rencontres de FUTSAL LAC ANNECY 2 se joueront à 18h30

FORFAIT DE L AS THONON contre U S CHARTREUSE GUIERS

FORFAIT DE L ODYSSEE contre FUTSAL BOURGET UNITED

Rencontre L ODYSSEE contre FUTSAL RUMILLY VALLIERES, le bon score est 8 à 7

Attention, trois journées jouées et déjà 4 rencontres en retard

1ere journée

AS THONON contre AF ROCHETTE O 2

2eme journée

CBF74 contre AS THONON

AF ROCHETTE O 2 contre F C RUMILLY VALLIERES

3eme journée

FC MARNAZ contre CBF74

Dès la parution du nouveau calendrier, ces rencontres seront reprogrammées.

COUPE DE SAVOIE

Toutes les équipes du championnat Futsal sont inscrites d'office à la coupe, 1 par club donc :

FUTSAL BOURGET UNITED 1

U S CHARTREUSE GUIERS 1

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1

F C AIX LES BAINS

J S CHAMBERY

Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

FUTSAL LAC ANNECY 2

L'ODYSSEE 1

FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1

THONON LES BAINS US 1

CBF 74 1

F C MARNAZ

Soit 11 équipes

Elle est également ouverte aux clubs traditionnels Savoyards, inscription sur Footclub.

Dates de la coupe.

SENIORS MASCULINS

1^{ER} TOUR SEMAINE DU 3 AU 9 JANVIER 2022 MATCHS SECS

2IEME TOUR SEMAINE DU 17 AU 23 JANVIER 2022 MATCHS SECS
3IEME TOUR SEMAINE DU 01 AU 06 FEVRIER 2022 MATCHS SECS
FINALE 27 FEVRIER 2022 A 11H00